

Infos juin 2016

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante [jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be)

### **Euro 2016: des contrôles d'alcoolémie renforcés les jours de match des diables rouges**

L'institut belge de sécurité routière (IBSR) a étudié l'impact d'un match de l'équipe belge sur la sécurité routière en comparant les 5 jours de matchs joués par notre équipe lors de la coupe du monde au Brésil et les mêmes jours entre 2010 et 2013. Il ressort de cette étude que « *les matchs disputés par les diables rouges lors d'une compétition officielle engendrent une augmentation du nombre d'accidents sur nos routes, notamment avec des conducteurs ayant bu* ». Dès lors, la vigilance policière sera renforcée les jours de matchs des diables rouges.

### **E-call: la Belgique sera-t-elle prête en 2018 ?**

L'e-call est un dispositif qui permet à une voiture accidentée d'appeler automatiquement les secours. La Commission européenne a décidé que le système devra être opérationnel partout en Europe dès 2018 avec pour objectif une plus grande efficacité des secours en cas d'accident.

Chez nous se pose le problème de savoir qui va financer la création et le fonctionnement de la grande centrale qui traitera les appels e-call dans les trois langues nationales et en anglais : les constructeurs automobiles ou l'Etat ? Constatant que certains constructeurs automobiles qui proposent l'e-call sur leurs modèles ont leur propre centrale d'appel, l'IBSR suggère une collaboration entre le secteur privé et le secteur public pour éviter un blocage qui verrait notre pays être incapable de respecter l'échéance de 2018.

### **Pensions : un nouveau service fédéral depuis le 1<sup>er</sup> avril**

Le service fédéral des pensions (SFP) remplace le service des pensions du secteur public (sdPSP) et l'office national des pensions (ONP). Un nouveau site a été créé à cette occasion ([www.servicepensions.fgov.be](http://www.servicepensions.fgov.be)) qui s'adresse à tous (fonctionnaires, salariés, indépendants, pensionnés ou non). Pour consulter vos données personnelles, voyez le site [www.mypension.be](http://www.mypension.be).

### **Paquebots géants : véritable « casse-tête » pour la sécurité**

En matière de sécurité, le risque zéro n'existe pas. La sécurité des paquebots géants en constitue une parfaite illustration. Un article paru dans le mensuel « Sciences et Vie » de mai 2016 souligne les problèmes de sécurité posés par le gigantisme de ces bateaux tels l'Harmony of the sea, lancé en mai 2016 avec ses 362 mètres de long, 18 étages et 8.000 passagers et membres d'équipage.

Tout en admettant que, depuis le naufrage du Titanic en 1912, de très nombreux progrès ont été faits, l'auteur note que certaines réglementations sont parfaitement irréalistes. Ainsi l'organisation maritime internationale exige que le navire puisse être évacué en 30 minutes alors que, par exemple, il a fallu trois heures pour évacuer le Costa Concordia (4200 personnes à bord). L'architecture complexe de ces bateaux géants et la difficulté pour les passagers de trouver leur chemin pour rallier les zones d'évacuation constituent d'incalculables obstacles.

Le naufrage du Titanic en est une dramatique illustration. A peine 711 rescapés alors que 1.200 places étaient disponibles dans les canots de sauvetage « *en dépit de circonstances exceptionnellement favorables que l'on ne retrouvera pratiquement jamais, mer calme, navire coulant droit et lentement – plus de 2h30-* » (Philippe Masson, Titanic le dossier du naufrage », éditions Tallandier, 1987, p.136). Pour cet historien, le drame du Titanic apporte la preuve de la complexité « *de mettre à la mer un grand nombre d'embarcations remplies de passagers dans les conditions toujours extrêmement difficiles d'un naufrage* ». Les concepteurs des paquebots géants actuels en sont-ils conscients ?

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

[jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be) [www.droitdesaccidents.be](http://www.droitdesaccidents.be)